

Prix Inosport

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Le concours Inosport récompense les participants qui positionnent l'innovation de leur produit ou service dans une seule catégorie parmi les suivantes et correspondant à des axes d'innovation différents :

- Equipement/Article : équipement individuel utilisé pour pratiquer un sport quelconque, matériel sportif type ballon de football, boule de billard, raquette de tennis, batte de baseball, paire de skis, piolet d'alpinisme, panneau de basket-ball, cible de tir à l'arc, matériel de randonnée ou ensemble des vêtements portés pour la pratique du sport,
- Objet connecté : multi-usage ou spécialisé dans une activité sportive, type bracelet connecté, T-shirt, short, bandeau connecté, chaussettes pour le sport, semelles, lunettes, corde à sauter, raquette, ballon...,
- Equipement collectif : agencements, produits ou espaces aménagés adaptés aux pratiques sportives individuelles ou collectives,
- Digital : applications pour Smartphone, tablette, montre connectée, autre dispositif intelligent. Offre de services numériques en lien avec la pratique du sport,
- Fitness : équipements d'entraînement, préparation physique, cross training et nutrition,
- Accessoire : objet, instrument, appareil destiné à compléter un élément principal ou à aider au fonctionnement d'un appareil?
- Handisport (tout équipement individuel, collectif, objet, objet connecté, applications, équipements d'entraînements, vêtement, instrument, appareil destiné à soutenir les personnes en situation de handicap visible ou invisible, dans le cadre de leur pratique sportive au sein d'un club ou à titre individuel).

— Candidats

Peuvent candidater :

- toute entreprise Française ou étrangère qui présente un produit ou service, développé en France et utilisé dans le domaine du sport, des loisirs, de la santé/bien-être,
- toute entreprise française ou étrangère dont l'innovation, développée en France, peut être intégrée à un produit sport, loisirs, santé/bien-être.

Les entreprises doivent détenir la propriété intellectuelle du produit et des technologies présentées.

Les produits et services en phase de production ou d'exploitation, la commercialisation pourra avoir commencé depuis le 1er juin 2024 maximum.

Les projets disposant d'une preuve de concept fonctionnelle (POC) ou d'un prototype, même si leur mise en marché est prévue à moyen/long terme.

— Dotations

Les lauréats bénéficieront :

- des mentions de leur participation au concours Inosport dans les différents supports de communication de l'événement (site internet, dossier de presse, communiqués de presse spécifiques),
- un Prix spécial Pays Voironnais, de 5 000 € ainsi qu'un trophée, récompensera une entreprise de moins de 10 salariés qui aura candidaté dans l'une des catégories.

Déposer son dossier

- <https://www.inosport.fr/63-prix-inosport-concours.html>